

## Informations sur le service déchets à l'attention des habitants

Pour demander un remplacement de bac cassé, faire une réclamation pour un bac non collecté, poser des questions sur les déchèteries etc :

collecté, poser des questions sur les déchèteries etc :
Demande par mail (préférable) à <u>contact@siectom.fr</u> en précisant bien la demande :
objet : (indiquez précisément l'objet de la demande ex : couvercle bac (jaune, vert, marron) cassé, ou cuve bac (jaune, vert, marron) fendu etc, ou bac volé, où caissette)  Adresse précise (N° rue code postal commune):
Numéro de téléphone où on peut joindre la personne (toujours l'indiquer même si contact par mail):
Ou par téléphone appel vocal au 05 24 36 87 47 ou appel vocal ou SMS au 07 60 03 70 53 avec les mêmes précisions

les bacs de collecte dans les communes au porte-à-porte doivent être sortis la veille au soir et peuvent être re-rentrés dès constatation du vidage effectué. Attention les jours où deux collectes sont programmées elles sont réalisées par deux véhicules différents donc les bacs ne seront pas collectés exactement au même moment.

**Pour les composteurs <u>uniquement</u>**: demande sur **animation@siectom.fr** en priorité ou par téléphone au 05 59 04 89 26 ou appel vocal et SMS au 07 60 83 75 25 (Jusqu'à 2 composteurs par foyer remis gracieusement)

Comme précédemment indiquez que vous souhaitez obtenir un composteur en précisant le numéro de téléphone à rappeler

Le site internet du SIECTOM vous donne des informations précises et fiables : siectom.jimdofree.com.

Par exemple les horaires de déchèteries sur google ou autres sites que le SIECTOM sont fréquemment inexacts.

Les habitants des communes collectées en porte-à-porte peuvent y télécharger leur calendrier de collecte

## Se rendre en déchèterie :

## Il est essentiel de bien préparer sa venue en déchèterie.

Aujourd'hui les règles de tri en déchèterie sont beaucoup plus complexes qu'il y a quelques années. Les Eco-organismes ont pris une place importante dans leur fonctionnement : vous payez une éco-contribution lors de l'achat d'un bien (matériel informatique, meubles, produits de construction, etc) et l'éco-organisme organise la collecte en déchèterie selon des règles précises.

Les agents d'accueil doivent veiller à ce que chaque objet que vous amenez finisse dans le bon contenant, au risque pour nous si ce n'est pas le cas de se faire refuser l'enlèvement de la benne.

## Quelques conseils pour votre passage en déchèterie:

- Soyez sûr d'avoir le temps pour déposer vos déchets sereinement. Un laps de temps trop court avant un autre rendez-vous génère souvent stress et agressivité.
- Assurez vous des horaires d'ouverture sur notre site internet siectom.jimdofree.com
- Au moindre doute demandez conseil à l'agent d'accueil et respectez ses consignes, S'il vous refuse un déchet, c'est qu'il ne peut vraiment pas l'accepter. Il vous renseignera si possible sur un organisme qui peut le reprendre.
- Ne stockez pas les déchets et apportez régulièrement par petites quantités, cela évitera de potentiels refus.

Lors du chargement séparez si possible vos déchets par catégories et matières pour faciliter le déchargement sur site, et prévoyez d'être deux si l'objet à décharger est lourd ou volumineux:

- Meubles
- objets en bois,
- objets en plastique,
- gravats,
- plâtre (ne pas le mélanger aux gravats)
- Menuiseries
- Tous les appareils comportant une prise électrique ou une batterie
- Vêtements
- Etc ....